

FICHE DE PREMIER CONTACT

Fiche avant travaux

RÉSIDENTIEL COLLECTIF OU TERTIAIRE
ÉQUIPEMENT TECHNIQUE

(V01 - 03/07/2012)

Fiche à compléter en lettres majuscules avant le début des travaux.
Informations obligatoires. Fiche retournée si incomplète.

Coordonnées du bénéficiaire des travaux

Mr Mme Nom : Prénom :

Adresse : N° Rue :

Code Postal : Ville :

E-mail : Téléphone :

Raison sociale ⁽¹⁾ : N° Siret ⁽¹⁾ :

Fonction ⁽²⁾ :

Adresse du chantier (si différente de l'adresse du bénéficiaire) Site ⁽³⁾ :

N° : Rue :

Code Postal : Ville :

Informations sur les travaux

Collectif ⁽⁴⁾ Contrat ⁽⁵⁾ an(s) Usage ⁽⁷⁾ : Enseignement Bureau Commerce Santé Hôtellerie/Restauration Autre

Nb Appart. ⁽⁶⁾

Tertiaire ⁽⁸⁾ Surface ⁽⁹⁾ m²

Type d'énergie* après travaux ⁽¹⁰⁾ :

PTChauf ⁽¹¹⁾ kW NBChaud ⁽¹²⁾

Type de travaux	Marque ⁽¹³⁾	Modèle ⁽¹⁴⁾	Quantité
Pompe à chaleur ⁽¹⁵⁾			
Type ⁽¹⁶⁾ <input type="text" value=""/> COP ⁽¹⁷⁾ <input type="text" value=""/>			
Type ⁽¹⁶⁾ <input type="text" value=""/> COP ⁽¹⁷⁾ <input type="text" value=""/>			
Chaudière ⁽¹⁸⁾			
Bois <input type="checkbox"/> Pth ⁽¹⁹⁾ <input type="text" value=""/> kWh/an			
BT ⁽²⁰⁾ <input type="checkbox"/> ECS ⁽²¹⁾ <input type="checkbox"/> PNC ⁽²²⁾ <input type="text" value=""/> kW			
Cond. ⁽²³⁾ <input type="checkbox"/> ECS ⁽²¹⁾ <input type="checkbox"/> PNC ⁽²²⁾ <input type="text" value=""/> kW			
..... <input type="checkbox"/> ECS ⁽²¹⁾ <input type="checkbox"/> PNC ⁽²²⁾ <input type="text" value=""/> kW			
Chauffe-eau solaire collectif ⁽²⁴⁾			
Robinet thermostatique ⁽²⁵⁾ <input type="checkbox"/> Chauff. Ind ⁽²⁶⁾ <input type="checkbox"/>			
Programmeur d'intermittence ⁽²⁷⁾			
Récupération de chaleur à condensation ⁽²⁸⁾ : ECS <input type="checkbox"/>			
Optimiseur de relance ⁽²⁹⁾			
Accumulateur d'eau chaude à condensation			
Rééquilibrage d'une installation collective de chauffage ⁽³⁰⁾			
Autres travaux éligibles : VMC, solaire therm, etc. ⁽³¹⁾			

Coordonnées du professionnel ⁽³²⁾

Raison sociale :

N° Siret :

Adresse : N° Rue :

Code Postal : Ville :

Tél Fixe : Mobile :

E-mail :

Qualifications, devis, commentaires :

Le,
 Signature

Nom :
 Fonction ⁽²⁾ :

RENOIS

- (1) **Raison sociale, N° Siret** : Si personne morale (SCI,...)
- (2) **Fonction** : Gérant, Directeur, PDG, Comptable, etc.
- (3) **Site** : Si personne morale, indiquez le nom du site (Ecole..., Hôpital..., etc.)
- (4) **Collectif** : Immeuble d'habitation à chauffage collectif
- (5) **Contrat** : Contrat assurant le maintien du rendement énergétique de la chaudière, plafonné à 8 ans
- (6) **Nb Appart.** : Nombre d'appartements
- (7) **Usage** : Utilisation principale des locaux
- (8) **Tertiaire** : Immeuble à usage professionnel (voir usage)
- (9) **Surface** : Chauffée par l'équipement
- (10) **Type d'énergie après travaux** : Fioul, Gaz, Butane, Propane, Electricité, Bois, Pompe à Chaleur, Non chauffé, etc
- (11) **PTChauf (kW)** : Puissance Totale de la Chaufferie hors chaudière de secours
- (12) **NBChaud** : nombre total de chaudières équipant la chaufferie hors chaudière de secours
- (13) **Marque** : marque du matériel installé
- (14) **Modèle** : référence du matériel installé
- (15) **Pompe à chaleur** : Installateur signataire de la charte QUALIPAC.
- (16) **Type** :
A/A : Pompe à chaleur de type Air/Air (ATTENTION ! non éligible en Tertiaire)
A/E : Pompe à chaleur de type Air/Eau
E/E : Pompe à chaleur de type Eau/Eau
- (17) **COP** : Coefficient de performance nominal selon la norme EN 14511-2, doit être supérieur ou égal à 3,4
- (18) L'installation d'une chaudière en Tertiaire implique la mise en œuvre d'une régulation
- (19) **Pth** : Production thermique annuelle nette de la chaudière due à la biomasse évaluée par une étude de faisabilité selon le cahier des charges défini par l'ADEME
- (20) **BT** : Chaudière basse température
- (21) **ECS** : à cocher si production d'eau chaude sanitaire combinée à la chaudière
- (22) **PNC (kW)** : Puissance Nominale de la Chaudière
- (23) **Cond.** : Chaudière à condensation
- (24) **CESC** : Limité à des bâtiments inférieurs à 5000 m²
- (25) **Robinet thermostatique** : sur radiateur existant appartenant à un chauffage central à combustible
- (26) **Chauf. Ind.** : Immeuble collectif dont les logements sont à chauffage individuel
- (27) Mise en place d'un programmeur d'intermittence sur une chaudière existante
- (28) En tertiaire, la puissance du système de chauffage doit être supérieure ou égale à 30 kW
- (29) Sur un système de chauffage à combustible équipé pour un programmeur d'intermittence avec auto-adaptation des horaires de changement de phase de chauffage
- (30) Installation et réglage d'organes d'équilibrage neufs effectués sur une installation collective à eau chaude
- (31) **Autres travaux éligibles** : PAC, chaudière, solaire thermique, VMC, etc. Pour toute information sur les autres travaux éligibles, prendre contact avec la Hotline ci-dessous
- (32) Professionnel réalisant la mise en œuvre du matériel

LES ÉTAPES D'OBTENTION DE LA PRIME

ETAPE 1 :

Vous réalisez le devis et envoyez la Fiche Premier Contact au service CEE TOTAL CAPEB aux coordonnées ci-dessous.

ETAPE 2 :

Le service CEE envoie l'Attestation de Fin de travaux pré-remplie après vérification de l'éligibilité.

ETAPE 3 :

Le professionnel envoie par courrier à la CAPEB départementale, l'Attestation de Fin de Travaux cosignée avec la copie de la facture acquittée.

SERVICE DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE CONTACTEZ LA HOTLINE DÉDIÉE AUX PROFESSIONNELS



N°Indigo 0 820 22 33 60

0,09 € TTC / MN

COMMENT RENVOYER CETTE FICHE ?



E.mail : cee-total-capeb@berangerdeveloppement.fr



Boîte postale :

CEE TOTAL CAPEB
CS 40010

68025 COLMAR CEDEX



Fax : 03 89 71 70 88